

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 3

Artikel: L'assemblée provisoire de 1798 et la France
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

restitutions et les agrandissements promis antérieurement. Aussi, à la date du 20 mars, le jour même où Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, rentrait à Paris, Bienne et l'Evêché de Bâle devenaient partie intégrante du canton de Berne. Quelques portions de l'Evêché avaient été cédées au canton de Bâle pour le désenclaver.

Enfin, le 24 août 1815, l'Evêché de Bâle était remis au commissaire civil, Escher, de Zurich, désigné par la Confédération, pour être administré par elle, en attendant qu'il fût cédé à Berne et à Bâle, ce qui ne devait avoir lieu que lorsqu'on mettrait à exécution les divers articles du traité de Vienne. C'est depuis cette époque que le pays dont nous avons sommairement retracé l'histoire a été annexé à la Suisse et a constitué, dans sa presque totalité, ce qui est désigné actuellement sous le nom de Jura bernois.

J. CART.

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DE 1798

ET LA FRANCE

(Suite et fin.)

V

(Lettre sans date, mais écrite après le 9 février.)

Voici 15 jours que nous sommes partis et nous n'avons reçu encore aucune lettre de votre part. On en conclut que vous n'attachez aucune espèce d'importance à notre députation, auquel cas il valait mieux éviter les frais qu'elle vous occasionnera. Il en résulte d'ailleurs que l'objet des grains traîne, vu qu'on ne suppose pas, d'après votre silence, que vous soyez bien pressés ; il en résulte enfin que nous ne savons comment entamer celui des troupes ; car quoique des lettres particulières annoncent qu'elles surchargent le pays, ne vous plaignant pas vous-mêmes, nous ne savons comment

nous plaindre, d'autant qu'on nous fait entendre qu'elles ont marché ou reçu ordre de marcher en avant et que nous n'avons rien de positif ou d'officiel pour affirmer le contraire. En un mot, citoyens, l'effet de votre silence est tel que vous et nous, permettez-nous de le dire, n'échappons pas au ridicule et nous ne savons comment nous montrer aux autorités.

Nous vous avons marqué dans notre lettre du 9, que nous avions une espèce de certitude d'un décret favorable pour des grains ; on nous l'avait fait espérer pour ce jour même ; nous eûmes le chagrin d'apprendre le soir que la multitude d'affaires l'avait fait renvoyer. Nous en sollicitâmes le rapport pour hier, mais il nous fut impossible d'apprendre le soir s'il avait eu lieu ; on nous avait même renvoyé à ce soir pour en savoir des nouvelles ; heureusement un homme influent qui a bien voulu s'intéresser à la chose nous a promis de prendre des informations ce matin, ce qui nous fait espérer que nous pourrons vous en donner dans cette lettre en en retardant la clôture.

Sur des lettres que différents particuliers ont reçues du pays, il paraissait que Lausanne et surtout Vevey avaient un assez grand nombre de troupes qui y étaient restées et qui fatiguaient beaucoup. Cette même personne influente s'est chargée de glisser quelque chose là-dessus ; nous n'aurions pas tardé à en parler nous-mêmes si vous nous en aviez écrit. On nous a cependant fait entendre que le général Brune devait avoir eu ordre de marcher en avant, mais n'ayant rien de votre part là-dessus, nous n'avons su comment demander une explication.

Une lettre de Neuchâtel marque que tous les jours il y passe différents partis de 10 à 15 jeunes gens du Pays de Vaud qui vont s'enrôler dans les troupes bernoises. Quoique nous ne puissions pas garantir ce fait, il est cependant très essentiel de prendre un parti là-dessus à tout événement.

Celui qui s'arme contre son pays ne doit pas conserver l'espérance d'y rentrer. Une sommation de revenir au moins dans la huitaine paraît ainsi très nécessaire, à ce défaut, condamnation comme traître à la patrie ; condamnation semblable pour tous ceux qui dès le décret émigreraient et qui seraient sans passeport qui contiendrait le lieu où ils se rendent.

Les Bâlois se plaignent qu'ils n'ont aucune connaissance de ce qui se passe chez nous ; vous êtes sans doute dans le même cas ; il vous est néanmoins encore plus important qu'à eux d'avoir une correspondance suivie parce que vous saurez par là non seulement ce qui les concerne mais encore ce qui se passe dans le reste de la Suisse. Vous pourriez faire passer par Neuchâtel et l'Evêché de Bâle en prenant vos précautions pour Neuchâtel et vous entendre avec les Bâlois sur la manière de correspondre. On devait, d'après les nouvelles, être complètement organisé à Bâle, les élections y sont faites et l'ancien gouvernement a donné sa démission. S'ils sont les premiers, citoyens, vous devez être les seconds. Nous ne pouvons trop revenir à l'absolue nécessité de se hâter et d'agir plutôt que de délibérer. Il n'est pas question de discuter si le projet de constitution a des vices, ou non ; il sera facile dans cinq ans de les réformer, mais il s'agit de savoir si nous voulons rester ce que nous sommes. Voilà le véritable état de la question, et s'il est tel, ce n'est pas au gouvernement d'ici que vous devez vous en prendre, c'est tout ce que nous pouvons vous en dire.

DE LA FLÉCHÈRE, MONOD.

Nous n'avons pas encore pu avoir des nouvelles de notre affaire des grains et je ne puis renvoyer de fermer ma lettre. ¹

¹ Lettre de la main de Monod.

VI

Paris, 23 février 1798.

Lorsque vous nous chargeâtes de la mission pour laquelle nous sommes ici, il ne nous paraissait guère probable qu'il fallût moins de 15 jours pour obtenir une audience du ministre, puis du Directoire pour lui présenter vos lettres et vos remerciements, ensuite entamer et finir une négociation tendante à obtenir une sortie de grains. Il est plus qu'extraordinaire que cela se soit fait en aussi peu de temps ; mais la faveur avec laquelle nous fûmes accueillis dès le lendemain de notre arrivée nous fit prévoir qu'on ne nous laisserait pas languir : aussi notre première lettre du 5 courant vous l'annonçait-elle et vous disait-elle que si on continuait à nous traiter comme nous venions de l'être, nous ne doutions pas que nous ne fussions bientôt expédiés ; nous ajoutions cependant que nous ne partirions pas sans avoir votre réponse et vos ordres. Nous aurions pu les recevoir il y a environ 8 jours et nous aurions cru nous exposer à vos reproches si nous ne les avions pas attendus : cependant, citoyens, non seulement nous n'avons pas eu cette réponse à notre première lettre, mais encore nous n'en avons point eu à nos lettres du 7, du 9 et à celle écrite par l'adjudant Autier quoique nous en ayons eu d'ailleurs qui nous accusaient la réception de lettres de la même date. Quelque fatalité arrêterait-elle donc les vôtres ? Quoi qu'il en soit, n'en ayant point eu encore avant-hier, malgré l'espèce de certitude où nous étions que nous en aurions, nous nous sommes décidés à demander au ministre notre audience de congé par une lettre que nous lui écrivîmes hier en le priant de nous obtenir du Directoire ses ordres pour nous ; nous n'avons pas encore eu de réponse. Dès que nous l'aurons, nous partirons, tout étant prêt dès quelques jours.

La privation de vos nouvelles, soit pour nous, soit pour

notre cher compatriote La Harpe nous aurait fait croire qu'il ne se passait rien de bien intéressant dans notre pays, surtout qu'il n'y avait aucun objet pour lequel une représentation au gouvernement de la Grande Nation pût vous être utile. Cependant nous apprenons le contraire par nos amis et même par ceux-ci, nous les apprenons plus tard que par des lettres écrites à des tiers. En vérité nous ne savons comment expliquer tout cela ; nous concevons combien sont grandes vos occupations et combien vous avez fait de choses en peu de temps ; mais s'il vous importait qu'on se hâtât d'ailleurs, si on ne le faisait pas, il était bien essentiel qu'on le sût ici, or un mot l'eût appris ; que ce mot ne soit pas venu de votre part, nous n'avons pu le comprendre. Nous avons taxé d'exagération ce qu'on en écrivait à nos compatriotes, nous n'avons osé faire aucune démarche là-dessus ; ce n'est que sur les lettres qui nous sont arrivées hier par Versoix de quelques-uns de nos estimables collègues que nous avons cru et que nous allons courir et agir. Mais, citoyens représentants, nos très chers collègues, nous vous en conjurons au nom de la patrie qui a sur vos cœurs le même pouvoir qu'elle a sur les nôtres, ne laissez pas partir un courrier sans donner à vos agents ou plutôt à votre agent ici, puisque nous n'y serons bientôt plus, sans lui donner avis de ce qui se passe chez vous, fût-il même peu intéressant : à plus forte raison s'il l'est autant que nous l'apprenons. Pensez donc que c'est ici surtout que les grands intérêts de notre pays se discutent et se décident. Pensez qu'un mot que vous y faites parvenir dit peut-être plus que les plus beaux discours que vous pouvez tenir où vous êtes ; pensez qu'on prend un très grand intérêt à tous les événements qui ont lieu autour de vous ; pensez enfin que pour que votre agent tienne la conduite qu'il doit tenir, il doit connaître par les plus menus détails tout ce qui se passe dans tous vos environs, pour juger l'esprit qui règne, parler et se taire à propos.

Nous ne vous cacherons pas, citoyens, que l'ignorance dans laquelle vous nous avez laissés, avait tellement nâvré notre ami commun La Harpe, qu'il n'a fallu rien moins que l'amour qu'il porte à son pays pour l'engager à ne pas rétracter le consentement qu'il nous avait donné de se charger provisoirement de nos intérêts auprès du Directoire ; nous lui avons à la vérité solennellement promis que chaque courrier, il aurait de nos nouvelles. Nous attendrons pour fermer notre lettre de savoir si nous en aurons à vous donner soit du Directoire, soit d'ailleurs, allant les uns d'un côté, les autres de l'autre, dans ce but.

Nous reprenons la plume ; La Harpe n'ayant pu être admis au Directoire, a fait passer une lettre qui ne peut produire qu'un grand effet. De notre côté, nous avons informé deux autres personnes qui agiront ; l'une nous a même dit qu'elle ne doutait pas que les généraux n'eussent eu des ordres pour avancer et ne pas se laisser endormir. S'ils ont été dupes de la politique bernoise, on ne paraît pas l'être ici ; il faut donc reprendre confiance et ne pas se laisser aller trop vite au sentiment contraire. Ayez seulement soin, citoyens représentants, de tenir au fait et persuadez-vous que si l'on se dévoyait jamais ici de la ligne tracée, cela tiendrait à des intrigues subalternes qui auraient obligé de changer de route, parce qu'on n'aurait pas avisé à temps pour les déjouer ; vous sentez par là de quelle importance il est de ne rien laisser ignorer, fallût-il même expédier un courrier si le cas est grave et pressant.

D'après les lettres que nous avons reçues, on paraît un peu embarrassé sur l'organisation des différents pouvoirs en attendant celle de toute la République.

Après en avoir conféré avec le cit. Ochs, il semblerait, quant au pouvoir judiciaire que jusqu'à présent les districts de chaque canton soient déterminés, les justices inférieures

actuellement existantes pourraient continuer. Cela n'empêcherait pas le Corps électoral de nommer les neuf membres des justices inférieures de chaque district, seulement ces membres n'entreraient en fonctions qu'après que les districts et leurs chef-lieux seront déterminés.

D'ailleurs le tribunal de canton peut être organisé tout de suite, en prenant seulement pour les causes criminelles majeures, provisoirement telles mesures que vous jugerez les plus propres à assurer l'honneur et la vie des citoyens.

Quant au pouvoir exécutif, il paraît que rien ne s'oppose à ce que la Chambre administrative en soit revêtue, dès qu'elle sera élue. Il semblerait donc que vous pourriez l'installer aussitôt après, en la chargeant provisoirement de tout ce pouvoir, jusqu'au moment où la République helvétique constituée, elle rentrera dans ceux que la Constitution lui alloue.

Le pouvoir législatif devrait aussi, par la Constitution, lui appartenir provisoirement, cependant le cit. Ochs a fait la remarque que la chose avait été établie ainsi d'après l'idée que différents cantons s'organiseraient à peu près en même temps ensorte que le véritable pouvoir législatif ne tarderait pas à être mis en activité. Comme d'après les événements, il est probable que nous et le canton de Bâle devancerons de quelque temps une partie des autres en sorte que le Corps législatif ne sera pas sitôt constitué, on trouvait qu'il y aurait peut-être quelque inconvénient à le remettre pour un temps indéterminé entre les mains d'un aussi petit corps que la Chambre administrative et on pensait qu'il vaudrait (peut-être) mieux que vous le conservassiez provisoirement sauf à vous ajourner si les circonstances le permettent. Telles sont, citoyens, les explications que nous a données le cit. Ochs, qui ont eu notre assentiment, dont vous tirerez le parti que vous dictera votre sagesse. Vous sentirez d'ailleurs qu'autant que possible, tout ce qui n'est

pas décidé formellement par la Constitution comme ne pouvant plus exister, doit rester au statu quo, le Corps législatif seul de la République helvétique étant appelé par la Suisse à voir et décréter les changements que l'esprit de la Constitution devra y apporter.

Salut et respect,

H^{ri} MONOD, LAFLÉCHÈRE,
D. BERGIER, secrétaire.

« Nous n'avons encore aucune nouvelle du ministre pour notre audience de congé. ce qui fera que nous ne pourrons partir demain comme nous l'espérions. Nous allons lui faire passer un petit mémoire sur l'arrêt des troupes chez nous et les négociations bernoises. »

Peu d'heures après avoir expédié cette dernière lettre, les députés vaudois reçurent la réponse de Talleyrand à leur demande d'audience. « Le Directoire m'a chargé de vous assurer que vous pouvez compter sur sa bienveillance. Il n'oubliera jamais ce que vous doit la cause de la liberté et il ne doute point qu'elle ne triomphe chez vous de tous ses ennemis, à l'abri tutélaire du gouvernement représentatif.

» Vous désirez me présenter le citoyen La Harpe comme envoyé par l'Assemblée représentative de votre pays près la République française. Un tel choix honore cette Assemblée ; il sera extrêmement agréable au gouvernement français.

» S'il vous est possible de venir après-demain 6 ventôse (24 février) vers les 4 heures, j'aurai la double satisfaction de voir le citoyen La Harpe en sa nouvelle qualité et de vous exprimer à vous, citoyens, au moment de votre départ, la haute estime que m'ont inspiré l'énergie du Peuple vaudois et la sagesse éclairée de ses Députés. » ¹

Les représentants de l'Assemblée provisoire ne purent avoir un entretien avec Bonaparte. Le commandant Autier

¹ *Courrier de tous les jours* et *Bulletin officiel*, 10 mars 1798.

s'était rendu avec eux auprès du général pour lui demander une entrevue. « Je lui annonce que vos députés étaient avec moi, raconta Autier à l'Assemblée provisoire ; je sollicite pour eux une audience. Le général ordonne qu'on les fasse entrer, mais ne s'attendant pas à être reçus de suite, vos députés étaient déjà partis. » Avant de quitter Paris, ils allèrent de nouveau lui demander une entrevue ; le général était absent. « Je suis fâché de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous vous y êtes présentés, leur écrivit-il aussitôt. J'aurais vu avec plaisir les Députés d'un peuple qui vient de rompre ses chaînes. Je les aurais remerciés du bon accueil que j'ai reçu en traversant le Pays de Vaud. » ¹

Les députés vaudois arrivèrent le dimanche 4 mars à Lausanne où ils furent reçus avec le plus grand plaisir et les marques de la plus vive reconnaissance. Ils présentèrent à l'Assemblée provisoire un rapport relatant le succès de leur mission et la manière « simple, fraternelle et honnête avec laquelle les reçurent ceux devant qui tremblent tous les potentats de la terre. » Ce rapport qui n'ajoute guère de renseignements à ceux que l'on a pu trouver dans les lettres qu'ils écrivirent de Paris, a été inséré dans les numéros des 7 et 8 mars 1798 du *Bulletin officiel*.

E. M.

Le peintre animalier Sylvestre Pidoux.

Nous aurons peut-être remarqué, dans une excursion au pays de l'ancien comté de Gruyère, que le linteau de la grande porte de certaine grange est orné d'une peinture pittoresque, parfois aux couleurs criardes, représentant invariablement le départ d'un troupeau de vaches pour la montagne. Cette peinture est l'œuvre d'un artiste indigène. Dans le nombre de ces artistes du pays qui possédèrent un réel talent et dont les œuvres sont recherchées, nous nommerons Sylvestre Pidoux.

¹ Lettre du 6 ventôse an 6 (24 février 1798). *Bulletin officiel* du 10 mars 1798.